



RAPPORT DE GESTION PREMIER TRIMESTRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS	2
ANALYSE DES RÉSULTATS ET DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	6
ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	8
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	11
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	16
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	27

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le présent rapport de gestion de Québecor inc. couvre les principales activités du premier trimestre 2023 ainsi que les plus importants changements effectués en regard de l'exercice financier précédent. Québecor inc. est une société de gestion détenant Québecor Média inc., une filiale en propriété exclusive et l'un des plus importants conglomérats de télécommunications et de médias du Canada.

Québecor Média inc. exerce ses activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. Québecor Média inc. déploie une stratégie de convergence qui s'appuie sur les synergies entre ses différentes propriétés et la maximisation de la valeur de ses contenus au profit de multiples plateformes de distribution. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » dans le présent rapport de gestion désignent Québecor inc. et ses filiales, et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022. Tous les montants sont en dollars canadiens (« CA ») à moins d'avis contraire.

La Société utilise des mesures non normalisées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation ajustés, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies et le ratio d'endettement net consolidé ainsi que des indicateurs clés de rendement tels que l'unité génératrice de revenus (« UGR ») et le revenu mensuel moyen par unité (« RMPU »). À compter du premier trimestre 2023, la Société a choisi d'exclure de ses UGR les clients aux services de vidéo sur demande par abonnement et les clients de fournisseurs d'accès Internet de tierces parties, puisque ces indicateurs sont peu représentatifs aux fins de l'évaluation de la performance de la Société. Les définitions des mesures non normalisées selon les IFRS et des indicateurs clés de rendement utilisés par la Société sont présentés dans les sections « Mesures non normalisées selon les IFRS » et « Indicateurs clés de rendement ».

FAITS SAILLANTS

Premier trimestre 2023

Revenus de 1,12 G\$, en hausse de 27,6 M\$ (2,5 %).

BAIIA ajusté¹ de 442,8 M\$, en hausse de 0,7 M\$ (0,2 %).

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 120,9 M\$ (0,52 \$ par action de base), en baisse de 0,5 M\$ (hausse de 0,01 \$ par action de base).

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies¹ de 136,0 M\$ (0,59 \$ par action de base), en hausse de 7,3 M\$ (0,05 \$ par action de base) ou 5,7 %.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés¹ de 346,0 M\$, en hausse de 29,9 M\$ (9,5 %).

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 271,9 M\$, en hausse de 44,2 M\$ (19,4 %).

¹ Voir « Mesures non normalisées selon les IFRS ».

Tableau 1**Sommaire consolidé des résultats, des flux de trésorerie et du bilan**

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action de base)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
Résultats		
Revenus :		
Télécommunications	925,0	\$ 903,4
Média	170,8	181,8
Sports et divertissement	48,5	34,1
Intersectoriels	(28,7)	(31,3)
	1 115,6	1 088,0
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :		
Télécommunications	474,2	460,0
Média	(26,4)	(11,9)
Sports et divertissement	3,4	(0,1)
Siège social	(8,4)	(5,9)
	442,8	442,1
Amortissement	(188,5)	(194,7)
Frais financiers	(77,9)	(77,5)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(11,3)	(7,3)
Restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	(5,6)	(0,9)
Impôts sur le bénéfice	(46,0)	(44,6)
Bénéfice net	113,5	\$ 117,1
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	120,9	121,4
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	136,0	128,7
Par action de base :		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,52	0,51
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	0,59	0,54

Tableau 1 (suite)

 Trois mois terminés
les 31 mars

	2023	2022
Acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels :		
Télécommunications	94,7	\$ 115,4
Média	1,0	9,2
Sports et divertissement	0,9	0,8
Siège social	0,2	0,6
	96,8	126,0
Acquisitions de licences de spectre	9,9	–
Flux de trésorerie :		
Flux de trésorerie d'exploitation ajustés :		
Télécommunications	379,5	344,6
Média	(27,4)	(21,1)
Sports et divertissement	2,5	(0,9)
Siège social	(8,6)	(6,5)
	346,0	316,1
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ¹	147,0	104,0
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	271,9	227,7
	31 mars 2023	31 déc. 2022
Bilan		
Espèces et quasi-espèces	5,9	\$ 6,6
Fonds de roulement	71,0	(724,7)
Actif net lié aux instruments financiers dérivés	191,2	520,3
Actif total	10 182,8	10 625,3
Dette à long terme totale (y compris la portion à court terme)	6 033,8	6 517,7
Obligations locatives (court et long terme)	182,6	186,2
Débiteures convertibles, y compris les dérivés incorporés	171,6	160,0
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 418,3	1 357,3
Capitaux propres	1 537,0	1 483,5
Ratio d'endettement net consolidé¹	3,13x	3,20x

Télécommunications

- Au premier trimestre 2023, le secteur Télécommunications a affiché une hausse de 21,6 M\$ (2,4 %) de ses revenus et de 14,2 M\$ (3,1 %) de son BAIIA ajusté.
- Progression des revenus de Vidéotron ltée (« Vidéotron ») au premier trimestre 2023 en services et équipements mobiles (25,1 M\$ ou 10,0 %) et en accès Internet (16,1 M\$ ou 5,4 %).
- Augmentation nette de 4 100 (0,1 %) UGR au premier trimestre 2023, dont 26 200 lignes (1,5 %) en téléphonie mobile et 8 800 clients (0,5 %) aux services d'accès Internet.

¹ Voir « Mesures non normalisées selon les IFRS ».

- Depuis le début de l'année 2023, Vidéotron s'est vu décerner certaines distinctions. De fait, Vidéotron a été consacrée l'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois pour une dix-septième année depuis 2006, selon l'étude *Réputation 2023* de Léger publiée le 5 avril 2023. De plus, pour une quatrième année consécutive, Fizz a terminé au premier rang pour la meilleure expérience en ligne dans le secteur des télécommunications au Canada, selon l'indice WOW numérique de Léger. Ces distinctions témoignent une fois de plus du lien unique et privilégié qu'entretient Vidéotron avec la population québécoise.
- Le 3 avril 2023, Vidéotron a acquis Freedom Mobile Inc. (« Freedom ») auprès de Shaw Communications Inc. (« Shaw ») pour un montant de 2,85 G\$. Vidéotron a payé 2,17 G\$ en espèces et a assumé certaines dettes, principalement des obligations locatives. La considération payée est assujettie à certains ajustements postérieurs à la clôture. L'acquisition de Freedom a immédiatement précédé l'acquisition de Shaw par Rogers Communications Inc. (« Rogers »). Toutes les approbations réglementaires requises ont été obtenues avant chacune de ces deux transactions. L'acquisition de Freedom par Vidéotron inclut toute la clientèle des services sans fil et Internet de la marque Freedom Mobile ainsi que l'infrastructure, le spectre et les points de vente qui lui appartiennent. Elle comprend également un engagement à long terme de Shaw et de Rogers visant à fournir à Vidéotron des services de transport (notamment par l'intermédiaire du réseau de raccordement et du réseau dorsal), des services d'itinérance et des services d'Internet de gros. Vidéotron a également pris certains engagements commerciaux auprès du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Ces transactions contribueront à l'expansion des services de télécommunications de la Société en Ontario et dans l'Ouest canadien.
- Le 26 janvier 2023, Québecor a annoncé un investissement de 9,9 M\$ par Vidéotron pour l'acquisition de nouvelles licences de spectre au Manitoba, dans la bande de 600 MHz, et au Québec, dans la bande de 3 500 MHz. L'acquisition a été réalisée au terme de la mise aux enchères de licences de spectre restantes qui s'est conclue le 25 janvier 2023.

Sports et divertissement

- Au premier trimestre 2023, le secteur Sports et divertissement a affiché une hausse de 14,4 M\$ (42,2 %) de ses revenus et un écart favorable de 3,5 M\$ de son BAIIA ajusté.

Opérations d'investissement et de financement

- Le 3 avril 2023, Vidéotron a conclu une nouvelle facilité de crédit à terme garantie de 2,10 G\$, avec un syndicat d'institutions financières, pour financer l'acquisition de Freedom. La facilité de crédit à terme est composée de trois tranches de montants identiques échéant respectivement en octobre 2024, avril 2026 et avril 2027, et porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au *Secured Overnight Financing Rate* (« SOFR »), au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de Vidéotron. Le 10 avril 2023, Vidéotron a conclu une entente de swap de taux d'intérêt flottant contre fixe en lien avec la tranche de 700,0 M\$ échéant en avril 2027, fixant le taux d'intérêt à 5,203 % basé sur le ratio d'endettement actuel de Vidéotron. L'entente de swap entre en vigueur le 4 mai 2023 et vient à échéance le 3 avril 2027.
- Le 15 février 2023, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 75,0 M\$ afin de proroger la date d'échéance de février 2023 à février 2024 et de modifier certaines modalités.
- Le 17 janvier 2023, Québecor Média a remboursé à l'échéance ses billets de premier rang d'un montant en capital de 850,0 M\$ US, portant intérêt à un taux de 5,75 %, et les contrats de couverture afférents ont été réalisés pour une contrepartie totale en espèces de 830,9 M\$. Des prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable garantie de Vidéotron ont été utilisés pour financer ce remboursement.
- Le 13 janvier 2023, la facilité de crédit renouvelable garantie de Vidéotron a été modifiée afin de l'augmenter de 1,50 G\$ à 2,00 G\$. Certaines clauses et conditions de cette facilité de crédit ont également été modifiées.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Comparaison des premiers trimestres 2023 et 2022

Revenus de 1,12 G\$, en hausse de 27,6 M\$ (2,5 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (21,6 M\$ ou 2,4 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (14,4 M\$ ou 42,2 %).
- Diminution dans le secteur Média (11,0 M\$ ou -6,1 %).

BAIIA ajusté de 442,8 M\$, en hausse de 0,7 M\$ (0,2 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (14,2 M\$ ou 3,1 % du BAIIA ajusté du secteur) et écart favorable dans le secteur Sports et divertissement (3,5 M\$).
- Écarts défavorables dans le secteur Média (14,5 M\$) et au siège social (2,5 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions et des unités d'actions de Québecor a entraîné un écart défavorable de 3,6 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au premier trimestre 2023, par rapport à la même période de 2022.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 120,9 M\$ (0,52 \$ par action de base) au premier trimestre 2023, contre 121,4 M\$ (0,51 \$ par action de base) à la même période de 2022, soit une baisse de 0,5 M\$ (hausse de 0,01 \$ par action de base).

- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - l'écart défavorable de 4,7 M\$ lié à la restructuration des activités d'exploitation et autres éléments ;
 - l'écart défavorable de 4,0 M\$ lié à la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 4,4 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 1,4 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.
- Les écarts favorables s'expliquent essentiellement par :
 - la baisse de 6,2 M\$ liée à la charge d'amortissement ;
 - l'écart favorable de 3,1 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 136,0 M\$ (0,59 \$ par action de base) au premier trimestre 2023, contre 128,7 M\$ (0,54 \$ par action de base) à la même période de 2022, soit une hausse de 7,3 M\$ (0,05 \$ par action de base).

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés de 346,0 M\$, en hausse de 29,9 M\$ (9,5 %), expliquée surtout par les baisses de 24,8 M\$ des acquisitions d'immobilisations et de 4,4 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 271,9 M\$, en hausse de 44,2 M\$ (19,4 %), expliquée principalement par l'écart favorable de la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation et par la baisse des impôts exigibles, contrebalancés en partie par la hausse de la portion monétaire des frais de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments.

Charge d'amortissement de 188,5 M\$ au premier trimestre 2023, soit une diminution de 6,2 M\$ due principalement à l'impact de la baisse des investissements en immobilisations dans le secteur Télécommunications, dont la baisse des investissements liés à la location de terminaux.

Frais financiers de 77,9 M\$ au premier trimestre 2023, en hausse de 0,4 M\$.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 11,3 M\$ au premier trimestre 2023, soit un écart défavorable de 4,0 M\$, principalement attribuable à la variation défavorable, sans incidence fiscale, des gains et pertes sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments de 5,6 M\$ au premier trimestre 2023, soit un écart défavorable de 4,7 M\$, principalement attribuable à l'écart défavorable de 4,3 M\$ relativement aux mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 46,0 M\$ au premier trimestre 2023 (taux d'imposition effectif de 27,2 %), contre 44,6 M\$ (taux d'imposition effectif de 26,4 %) à la même période de 2022, soit un écart défavorable de 1,4 M\$.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Résultats d'exploitation du premier trimestre 2023

Revenus de 925,0 M\$ au premier trimestre 2023, en hausse de 21,6 M\$ (2,4 %).

- Revenus des services de téléphonie mobile de 201,1 M\$, soit une progression de 13,8 M\$ (7,4 %) due principalement à la croissance du nombre de lignes et à la hausse du revenu moyen par ligne.
- Revenus des services d'accès Internet de 314,7 M\$, en hausse de 16,1 M\$ (5,4 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'impact de l'acquisition de VMedia Inc. (« VMedia ») en juillet 2022, par la hausse du nombre de clients et par la hausse du revenu moyen par client.
- Revenus des services de télédistribution de 199,4 M\$, soit une augmentation de 2,1 M\$ (1,1 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'impact de l'acquisition de VMedia et par la hausse du revenu moyen par client, contrebalancés en partie par la baisse du nombre de clients.
- Revenus des services de téléphonie filaire de 71,3 M\$, en baisse de 3,9 M\$ (-5,2 %), principalement due à l'impact de la diminution du nombre de lignes, contrebalancé en partie par la hausse du revenu moyen par ligne.
- Revenus d'équipements mobiles vendus aux clients de 75,1 M\$, en hausse de 11,3 M\$ (17,7 %), surtout en raison de l'augmentation du nombre d'appareils mobiles vendus et de l'augmentation des prix.
- Revenus d'équipements filaires vendus aux clients de 15,9 M\$, en baisse de 16,4 M\$ (-50,8 %), principalement en raison de la diminution du volume de ventes d'équipements liées à la plateforme Helix.
- Autres revenus de 47,5 M\$, en baisse de 1,4 M\$ (-2,9 %).

RMPU total de Vidéotron de 47,35 \$ au premier trimestre 2023, contre 46,40 \$ à la même période de 2022, soit une augmentation de 0,95 \$ (2,0 %). Le RMPU mobile a atteint 38,91 \$ au premier trimestre 2023, contre 38,70 \$ à la même période de 2022, en hausse de 0,21 \$ (0,5 %).

Statistiques de clientèle

UGR – Au 31 mars 2023, le nombre total d'UGR s'établissait à 5 544 500, soit une hausse de 4 100 unités (0,1 %) par rapport à la fin du quatrième trimestre 2022, contre une baisse de 600 à la même période de 2022. Le nombre d'UGR a augmenté de 91 900 (1,7 %) pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2023, dont l'ajout des 57 000 UGR de VMedia au moment de l'acquisition (tableau 2).

Téléphonie mobile – Au 31 mars 2023, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 736 600, soit une augmentation de 26 200 lignes (1,5 %) par rapport à la fin du quatrième trimestre 2022, contre une hausse de 24 500 à la même période de 2022. Le nombre de lignes à ces services a augmenté de 110 200 (6,8 %) pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2023 (tableau 2).

Accès Internet – Au 31 mars 2023, le nombre de clients aux services d'accès Internet se chiffrait à 1 691 500, soit une hausse de 8 800 clients (0,5 %) par rapport à la fin du quatrième trimestre 2022, contre une hausse de 8 400 à la même période de 2022. Le nombre de clients à ces services a augmenté de 75 300 (4,7 %) sur une période de 12 mois, dont l'impact de l'ajout des 37 200 clients de VMedia au moment de l'acquisition (tableau 2).

Télédistribution – Au 31 mars 2023, le nombre de clients en télédistribution s'établissait à 1 385 600, soit une diminution de 10 500 clients (-0,8 %) par rapport à la fin du quatrième trimestre 2022, contre une baisse de 12 200 à la même période de 2022. Le nombre de clients à ces services a diminué de 20 800 (-1,5 %) sur une période de 12 mois, net de l'ajout des 17 400 clients de VMedia au moment de l'acquisition (tableau 2).

Téléphonie filaire – Au 31 mars 2023, le nombre de lignes à la téléphonie filaire se chiffrait à 730 800, soit une baisse de 20 400 (-2,7 %) par rapport à la fin du quatrième trimestre 2022, contre une diminution de 21 300 lignes à la même période de 2022. Le nombre de lignes à ces services a diminué de 72 800 (-9,1 %) sur une période de 12 mois, net de l'ajout des 2 400 clients de VMedia au moment de l'acquisition (tableau 2).

Tableau 2**UGR du secteur Télécommunications à la fin de chaque trimestre depuis les huit derniers trimestres**

(en milliers d'unités)

	Mars 2023	Déc. 2022	Sept. 2022	Juin 2022	Mars 2022	Déc. 2021	Sept. 2021	Juin 2021
Téléphonie mobile	1 736,6	1 710,4	1 697,3	1 661,0	1 626,4	1 601,9	1 571,3	1 530,4
Internet	1 691,5	1 682,7	1 678,0	1 617,7	1 616,2	1 607,8	1 596,7	1 574,2
Télédistribution	1 385,6	1 396,1	1 402,1	1 393,5	1 406,4	1 418,6	1 428,0	1 441,4
Téléphonie filaire	730,8	751,2	769,9	785,7	803,6	824,9	847,4	872,4
Total	5 544,5	5 540,4	5 547,3	5 457,9	5 452,6	5 453,2	5 443,4	5 418,4

BAIIA ajusté de 474,2 M\$, en hausse de 14,2 M\$ (3,1 %) qui s'explique surtout par l'impact de la hausse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 48,7 % au premier trimestre 2023, contre 49,1 % à la même période de 2022.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés de 379,5 M\$ au premier trimestre 2023, contre 344,6 M\$ à la même période de 2022 (tableau 11). Cette hausse de 34,9 M\$ s'explique surtout par la baisse de 18,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due à un ralentissement temporaire des investissements dans le réseau LTE-A et à une baisse des investissements dans le programme de location d'équipements clients, et par la progression de 14,2 M\$ du BAIIA ajusté.

Média

Résultats d'exploitation du premier trimestre 2023

Revenus de 170,8 M\$ au premier trimestre 2023, en baisse de 11,0 M\$ (-6,1 %).

- Baisse des autres revenus de 11,2 M\$ (-20,6 %), expliquée principalement par la diminution des revenus de services cinématographiques et audiovisuels ainsi que de services de production et distribution.
- Diminution des revenus d'abonnement de 1,9 M\$ (-3,9 %), principalement dans les chaînes spécialisées et les journaux.
- Augmentation des revenus de publicité de 2,1 M\$ (2,7 %), principalement en télédiffusion.

BAIIA ajusté négatif de 26,4 M\$ au premier trimestre 2023, soit un écart défavorable de 14,5 M\$ qui s'explique surtout par :

- la hausse des coûts de contenu du Réseau TVA;
- l'impact de la baisse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 115,5 % au premier trimestre 2023, contre 106,5 % à la même période de 2022. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse des investissements dans le contenu au Réseau TVA et à la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la décroissance des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés négatifs de 27,4 M\$ au premier trimestre 2023, contre des flux de trésorerie d'exploitation ajustés négatifs de 21,1 M\$ à la même période de 2022 (tableau 11), soit un écart défavorable de 6,3 M\$, expliqué par l'écart défavorable de 14,5 M\$ du BAIIA ajusté, contrebalancé par la baisse de 6,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations et par la diminution de 2,0 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

Sports et divertissement

Résultats d'exploitation du premier trimestre 2023

Revenus de 48,5 M\$ au premier trimestre 2023, soit une hausse de 14,4 M\$ (42,2 %), principalement attribuable à la hausse des revenus des activités de musique, de spectacles et de hockey, incluant l'impact de la levée des mesures sanitaires au cours du premier trimestre 2022.

BAIIA ajusté de 3,4 M\$ au premier trimestre 2023, soit un écart favorable de 3,5 M\$, qui s'explique surtout par l'impact de la hausse des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés de 2,5 M\$ au premier trimestre 2023, contre des flux de trésorerie d'exploitation ajustés négatifs de 0,9 M\$ à la même période de 2022 (tableau 11). Cet écart favorable de 3,4 M\$ s'explique essentiellement par l'écart favorable de 3,5 M\$ du BAIIA ajusté.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société ainsi que de la situation financière à la date du bilan.

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 271,9 M\$ au premier trimestre 2023, contre 227,7 M\$ à la même période de 2022.

Cette augmentation de 44,2 M\$ s'explique surtout par :

- l'écart favorable de 42,8 M\$ de la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation, expliqué principalement par les variations favorables des stocks, des revenus reportés et des débiteurs, contrebalancées en partie par les variations défavorables des créditeurs et charges à payer, des actifs liés à des contrats, des impôts sur le bénéfice à payer et des intérêts à payer;
- la baisse de 6,9 M\$ des impôts exigibles.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 4,7 M\$ de la portion monétaire des frais restructuration des activités d'exploitation et autres éléments.

La variation nette favorable des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation a eu un impact favorable au cours du premier trimestre 2023 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, comparativement au même trimestre 2022, tandis que la hausse de la portion monétaire des frais de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments a eu une incidence défavorable.

Fonds de roulement de 71,0 M\$ au 31 mars 2023, contre un fonds de roulement négatif de 724,7 M\$ au 31 décembre 2022, soit un écart favorable de 795,7 M\$, principalement attribuable à l'échéance en janvier 2023 de billets de premier rang et des instruments financiers dérivés y afférent, dont les soldes ont été inscrits dans les éléments à court terme pour l'exercice 2022, contrebalancée en partie par la baisse des débiteurs.

Investissement

Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations de 89,5 M\$ au premier trimestre 2023, contre 95,3 M\$ à la même période de 2022, soit une diminution de 5,8 M\$, qui s'explique par la baisse des acquisitions, principalement dans les secteurs Télécommunications et Média, contrebalancée en partie par la variation nette défavorable de 19,0 M\$ des éléments hors caisse courants.

Subventions différées utilisées pour financer les acquisitions d'immobilisations de 20,0 M\$ au premier trimestre 2022, contre 31,7 M\$ au trimestre correspondant de 2022. Ces montants représentent l'utilisation des subventions comptabilisée en réduction des acquisitions d'immobilisations dans le cadre du programme de déploiement de services Internet haute vitesse dans diverses régions du Québec.

Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels de 45,6 M\$ au premier trimestre 2023, contre 29,8 M\$ à la même période de 2022, soit une augmentation de 15,8 M\$, expliquée par la variation nette défavorable de 10,3 M\$ des éléments hors caisse courants et par les acquisitions totalisant 9,9 M\$, par Vidéotron, de licences de spectre au Manitoba, dans la bande de 600 MHz, et au Québec, dans la bande de 3 500 MHz, contrebalancée en partie, par la baisse des acquisitions d'actifs incorporels.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 0,3 M\$ au premier trimestre 2023, contre 1,4 M\$ à la même période de 2022.

Acquisitions de placements et autres de 0,6 M\$ au premier trimestre 2023, contre 4,1 M\$ à la même période de 2022.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de 147,0 M\$ au premier trimestre 2023, contre 104,0 M\$ à la même période de 2022 (tableau 12).

Cette hausse de 43,0 M\$ s'explique surtout par :

- l'augmentation de 44,2 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ;
- la diminution de 5,8 M\$ des flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations.

Contrebalancées en partie par :

- l'augmentation de 5,9 M\$ des flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels, exclusion faite des acquisitions de licences de spectre.

Financement

Dettes consolidées (dettes à long terme plus les emprunts bancaires) en baisse de 458,0 M\$ au premier trimestre 2023. Variation nette défavorable de 329,1 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- Au premier trimestre 2023, la diminution de la dette est essentiellement attribuable à :
 - le remboursement à l'échéance par Québecor Média, le 17 janvier 2023, de la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 850,0 M\$ US, émis le 11 octobre 2012 et en circulation, portant intérêt à un taux de 5,75 % ;
 - l'incidence favorable du taux de change de 27,4 M\$. La baisse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par la baisse de l'actif (ou la hausse du passif) liée aux instruments financiers dérivés ;
 - la diminution par Groupe TVA des tirages sur sa facilité de crédit renouvelable garantie pour un montant de 9,0 M\$.
- Au premier trimestre 2023, l'augmentation de la dette est essentiellement attribuable à :
 - la hausse par Vidéotron et Québecor Média des tirages sur leur facilité de crédit renouvelable garantie pour un montant total de 690,6 M\$;
 - l'augmentation des emprunts bancaires de Vidéotron et de Groupe TVA pour un montant de 25,3 M\$.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés représentent un actif net de 191,2 M\$ au 31 mars 2023, contre un actif net de 520,3 M\$ au 31 décembre 2022, soit une variation nette défavorable de 329,1 M\$ expliquée principalement par :
 - le règlement des contrats de couverture par Québecor Média à la suite du remboursement, en janvier 2023, d'un montant en capital total de 850,0 M\$ US de la totalité de ses billets de premier rang portant intérêt à un taux de 5,75 % ;
 - l'écart défavorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
- Le 3 avril 2023, Vidéotron a conclu une nouvelle facilité de crédit à terme garantie de 2,10 G\$, avec un syndicat d'institutions financières, pour financer l'acquisition de Freedom. La facilité de crédit à terme est composée de trois tranches de montants identiques échéant respectivement en octobre 2024, avril 2026 et avril 2027, et porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au SOFR, au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de Vidéotron. Le 10 avril 2023, Vidéotron a conclu une entente de swap de taux flottant contre fixe en lien avec la tranche de 700,0 M\$ échéant en avril 2027, fixant le taux d'intérêt à 5,203 % basé sur le ratio d'endettement actuel de Vidéotron. L'entente de swap entre en vigueur le 4 mai 2023 et vient à échéance le 3 avril 2027.
- Le 15 février 2023, Groupe TVA a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 75,0 M\$ afin de proroger la date d'échéance de février 2023 à février 2024 et de modifier certaines modalités.
- Le 13 janvier 2023, la facilité de crédit renouvelable garantie de Vidéotron a été modifiée afin de l'augmenter de 1,50 G\$ à 2,00 G\$. Certaines clauses et conditions de cette facilité de crédit ont également été modifiées.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 1,51 G\$ au 31 mars 2023 pour Québecor et ses filiales détenues à part entière, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,54 G\$, moins des emprunts bancaires de 27,3 M\$.

Dettes consolidées (dette à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 6,03 G\$ au 31 mars 2023, soit une diminution de 458,0 M\$ par rapport au 31 décembre 2022. Variation nette défavorable de 329,1 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 6,00 G\$ de Vidéotron (5,32 G\$ au 31 décembre 2022), de 3,2 M\$ de Groupe TVA (10,1 M\$ au 31 décembre 2022), de 25,5 M\$ de Québecor Média (1,16 G\$ au 31 décembre 2022) et de 0,6 M\$ de Québecor (0,6 M\$ au 31 décembre 2022).

Au 31 mars 2023, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 3

Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor

Périodes de 12 mois terminées les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

2024	–	\$
2025	811,0	
2026	794,0	
2027	742,1	
2028	811,0	
2029 et ultérieurement	2 875,7	
Total	6 033,8	\$

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débetures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

Au 31 mars 2023, l'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 4,2 années, pro forma la nouvelle facilité de crédit à terme garantie de 2,10 G\$ conclue le 3 avril 2023 (4,3 années au 31 décembre 2022). Compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 70,5 % de titres à taux fixe (81,7 % au 31 décembre 2022) et de 29,5 % de titres à taux variable (18,3 % au 31 décembre 2022), pro forma la nouvelle facilité de crédit à terme garantie de 2,10 G\$.

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, d'acquisitions d'entreprises, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de débetures convertibles et d'obligations locatives, de contributions conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de dividendes aux actionnaires. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Au 31 mars 2023, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés

Le 10 mai 2023, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,30 \$ par action sur les actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et sur les actions subalternes de catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B »). Ce dividende sera versé le 20 juin 2023 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 26 mai 2023.

Participation aux enchères de spectre dans les bandes de 600 MHz et de 3 500 MHz

Le 26 janvier 2023, Québecor a annoncé un investissement de 9,9 M\$ par Vidéotron pour l'acquisition de nouvelles licences de spectre au Manitoba, dans la bande de 600 MHz, et au Québec, dans la bande de 3 500 MHz. L'acquisition a été réalisée au terme de la mise aux enchères de licences de spectre restantes qui s'est conclue le 25 janvier 2023 avec l'annonce par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) des soumissionnaires provisoirement retenus. Vidéotron accroît ainsi sa capacité de desserte sans fil et continue de paver la voie à l'expansion de ses infrastructures sans fil à l'extérieur du Québec.

Acquisition de Freedom

L'acquisition de Freedom par Vidéotron permet à la Société de faire son entrée dans les marchés des Télécommunications de la Colombie-Britannique et de l'Alberta tout en renforçant sa position dans le marché de l'Ontario. Ces marchés sont caractérisés par la présence importante de trois entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») bien établies, détenant un large éventail de licences de spectre ainsi que des ressources opérationnelles et financières considérables. L'acquisition de Freedom par Vidéotron favorise la création d'un environnement plus concurrentiel dans le domaine de la téléphonie mobile dans les marchés où Freedom opère. Ceci dit, la Société anticipe que des investissements importants et récurrents seront requis dans ces nouveaux marchés, notamment afin d'acquérir potentiellement de nouvelles licences de spectre permettant le déploiement des technologies les plus récentes, de permettre l'expansion et l'entretien des réseaux de téléphonie mobile nouvellement acquis, de favoriser le lancement et la pénétration de nouveaux services et de rivaliser de façon efficace avec les ESLT et autres concurrents actuels ou éventuels présents dans ces marchés.

Analyse du bilan consolidé

Tableau 4

Bilan consolidé de Québecor

Analyse des principales variations entre le 31 mars 2023 et le 31 décembre 2022

(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2023 ¹		31 déc. 2022 ¹		Écart		Principales sources d'explication de l'écart
Actif							
Débiteurs	794,7	\$	840,7	\$	(46,0)	\$	Incidence de la variation courante des activités
Impôts sur le bénéfice ²	20,3		(20,4)		40,7		Déboursés courants moins les impôts exigibles de la période
Immobilisations	2 840,2		2 897,6		(57,4)		Amortissement de la période moins les acquisitions d'immobilisations
Actifs incorporels	2 263,1		2 275,0		(11,9)		Amortissement de la période moins les acquisitions d'actifs incorporels
Instruments financiers dérivés ³	191,2		520,3		(329,1)		Cf. « Financement »
Passif							
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	6 030,9		6 488,9		(458,0)		Cf. « Financement »
Impôts différés ⁴	737,8		758,3		(20,5)		Incidence de la variation des activités à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global

¹ Les natures « espèces affectées » et « subvention différée » sont regroupées aux fins de l'analyse.

² Actif à court terme moins le passif à court terme.

³ Actif à court terme et à long terme moins le passif à long terme.

⁴ Passif à long terme moins l'actif à long terme.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 mars 2023, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, les débetures convertibles et les obligations locatives, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5
Obligations contractuelles de Québecor au 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	6 033,8 \$	– \$	1 605,0 \$	1 553,1 \$	2 875,7 \$
Débetures convertibles ²	162,9	–	162,9	–	–
Paiements d'intérêts ³	1 185,7	204,3	491,9	297,3	192,2
Obligations locatives	182,6	41,3	56,6	28,7	56,0
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	41,6	7,5	10,7	7,1	16,3
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 524,1	480,3	586,4	221,1	236,3
Instruments financiers dérivés ⁴	(218,6)	7,0	(148,7)	(6,5)	(70,4)
Total des obligations contractuelles	8 912,1 \$	740,4 \$	2 764,8 \$	2 100,8 \$	3 306,1 \$

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

² Basé sur la valeur du marché au 31 mars 2023 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher d'environ 24,62 \$ et d'un prix plafond d'environ 30,77 \$. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre de ses actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débetures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur, les taux d'intérêt des couvertures et les taux de change des couvertures sur devises au 31 mars 2023.

⁴ Encaissements futurs estimatifs, déduction faite des déboursés futurs, sur les instruments financiers dérivés liés à la couverture des taux de change sur le principal de la dette libellée en dollars US.

Transactions entre parties liées

Au premier trimestre 2023, la Société a engagé des dépenses auprès de sociétés liées pour un montant de 22,4 M\$ (8,4 M\$ à la même période de 2022), qui sont incluses dans les achats de biens et services, et a acquis des immobilisations et des actifs incorporels auprès de sociétés liées pour un montant de 1,6 M\$ (0,4 M\$ à la même période de 2022). La Société a également effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,1 M\$ (1,6 M\$ à la même période de 2022). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Capital-actions

Le tableau 6 présente les données du capital-actions de la Société au 20 avril 2023. De plus, à cette même date, 7 141 551 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation.

Tableau 6

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 20 avril 2023	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	76 971 288	8,6 \$
Actions catégorie B	153 964 802	907,6

Le 3 août 2022, la Société a déposé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 6 000 000 actions catégorie B représentant environ 3,8 % des actions catégorie B émises et en circulation le 29 juillet 2022. Les rachats peuvent être effectués entre le 15 août 2022 et le 14 août 2023, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles au Canada. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 5 août 2022, la Société a conclu une entente visant un régime d'achat de titres automatique (le « régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est en vigueur depuis le 15 août 2022 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander, sans y être tenue, au courtier désigné de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats seront effectués à la discrétion de la direction de la Société.

Au premier trimestre 2023, aucune action catégorie B n'a été rachetée et annulée par la Société (890 051 actions catégorie B rachetées et annulées à la même période de 2022, pour une contrepartie totale en espèces de 26,0 M\$).

Instruments financiers

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et quasi-espèces, des espèces affectées, des comptes clients, des actifs liés à des contrats, des placements à long terme, des emprunts bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, de la dette à long terme, des débentures convertibles, des obligations locatives et des instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêts et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Certaines ententes de swaps sur devises conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Tableau 7**Juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés**

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	31 mars 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(6 033,8)	\$ (5 575,1)	(6 517,7)	\$ (5 959,6)
Débetures convertibles²	(170,5)	(170,5)	(158,7)	(158,7)
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change à terme	1,6	1,6	3,4	3,4
Ententes de swaps sur devises	189,6	189,6	516,9	516,9

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

² La valeur comptable et la juste valeur des débetures convertibles sont composées du montant en capital et de la valeur des caractéristiques de conversion liées aux prix plancher et plafond, comptabilisée comme dérivés incorporés.

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débetures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, basée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation, les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

Les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les premiers trimestres 2023 et 2022 sont résumées dans le tableau 8.

Tableau 8**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
Perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	11,6 \$	7,2 \$
Autres	(0,3)	0,1
	11,3 \$	7,3 \$

Au premier trimestre 2023, un gain de 4,0 M\$ a été comptabilisée aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (une perte de 18,4 M\$ à la même période de 2022).

Mesures non normalisées selon les IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation ajustés, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies et le ratio d'endettement net consolidé ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

BAIIA ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, et les impôts sur le bénéfice. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation ajustés et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 9 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québec.

Tableau 9**Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :		
Télécommunications	474,2 \$	460,0 \$
Média	(26,4)	(11,9)
Sports et divertissement	3,4	(0,1)
Siège social	(8,4)	(5,9)
	442,8	442,1
Amortissement	(188,5)	(194,7)
Frais financiers	(77,9)	(77,5)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(11,3)	(7,3)
Restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	(5,6)	(0,9)
Impôts sur le bénéfice	(46,0)	(44,6)
Bénéfice net	113,5 \$	117,1 \$

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers et la restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 10 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 10**Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	136,0 \$	128,7 \$
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(11,3)	(7,3)
Restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	(5,6)	(0,9)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	1,6	0,9
Part des actionnaires sans contrôle afférents aux ajustements	0,2	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	120,9 \$	121,4 \$

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies*Flux de trésorerie d'exploitation ajustés*

Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés représentent le BAIIA ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions et des renouvellements de licences). Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, le remboursement de la dette à long terme et d'obligations locatives, et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés sur une base consolidée par l'exploitation de l'ensemble des secteurs d'activité, en plus des flux de trésorerie d'exploitation générés par chacun d'entre eux. En outre, les flux de trésorerie d'exploitation ajustés sont utiles, car ils constituent un élément des régimes de rémunération incitatif annuel de la Société. La définition des flux de trésorerie d'exploitation ajustés de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation selon les IFRS, moins les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des déboursés liés aux acquisitions et aux renouvellements de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la Société. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, le remboursement de la dette à long terme et d'obligations locatives, et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Les tableaux 11 et 12 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation ajustés et des flux de trésorerie libres générés par les activités d'exploitation poursuivies avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation divulgués aux états financiers consolidés résumés.

Tableau 11
Flux de trésorerie d'exploitation ajustés
(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif)		
Télécommunications	474,2 \$	460,0 \$
Média	(26,4)	(11,9)
Sports et divertissement	3,4	(0,1)
Siège social	(8,4)	(5,9)
	442,8	442,1
Moins		
Acquisitions d'immobilisations ¹ :		
Télécommunications	(74,9)	(93,2)
Média	(0,5)	(6,7)
Sports et divertissement	(0,1)	(0,1)
Siège social	–	(0,3)
	(75,5)	(100,3)
Acquisitions d'actifs incorporels ² :		
Télécommunications	(19,8)	(22,2)
Média	(0,5)	(2,5)
Sports et divertissement	(0,8)	(0,7)
Siège social	(0,2)	(0,3)
	(21,3)	(25,7)
Flux de trésorerie d'exploitation ajustés		
Télécommunications	379,5	344,6
Média	(27,4)	(21,1)
Sports et divertissement	2,5	(0,9)
Siège social	(8,6)	(6,5)
	346,0 \$	316,1 \$

¹ **Rapprochement avec les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations selon les états financiers consolidés résumés**

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
Acquisitions d'immobilisations	(75,5) \$	(100,3) \$
Variation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'immobilisations (exclusion faite du crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	(14,0)	5,0
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations	(89,5) \$	(95,3) \$

² **Rapprochement avec les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels selon les états financiers consolidés résumés**

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
Acquisitions d'actifs incorporels	(21,3) \$	(25,7) \$
Variation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite du crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	(14,4)	(4,1)
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions de licences	(9,9)	–
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels	(45,6) \$	(29,8) \$

Tableau 12**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation divulgués aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2023	2022
Flux de trésorerie d'exploitation ajustés provenant du tableau 11	346,0	316,1
Plus (moins)		
Portion monétaire des frais financiers	(76,2)	(75,7)
Portion monétaire liée à la restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	(6,5)	(0,9)
Impôts exigibles	(67,5)	(74,4)
Autres	0,3	1,5
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(20,7)	(63,5)
Variation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'immobilisations (exclusion faite du crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	(14,0)	5,0
Variation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite du crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	(14,4)	(4,1)
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies	147,0	104,0
Plus (moins)		
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations	89,5	95,3
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des déboursés liés aux achats et aux renouvellements de licences)	35,7	29,8
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(0,3)	(1,4)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	271,9	227,7

Ratio d'endettement net consolidé

Le ratio d'endettement net consolidé représente la dette nette consolidée, exclusion faite des débentures convertibles, divisée par le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. La dette nette consolidée, exclusion faite des débentures convertibles, représente le total de la dette à long terme, plus les emprunts bancaires, les obligations locatives, la portion à court terme des obligations locatives et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, moins les actifs liés aux instruments financiers dérivés et les espèces et quasi-espèces. Le ratio d'endettement net consolidé sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction et le conseil d'administration dans les décisions liées à la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement, et dans la gestion du risque lié aux échéances des dettes. Le ratio d'endettement net consolidé exclut les débentures convertibles puisque ces débentures peuvent être rachetées au gré de la Société, sous certaines conditions, en émettant des actions catégorie B de Québecor. Le ratio d'endettement net consolidé n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS. Il ne vise pas à remplacer des outils d'évaluation conformes aux IFRS ou le bilan afin d'évaluer la situation financière. La définition du ratio d'endettement net consolidé de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 13 présente le calcul du ratio d'endettement net consolidé ainsi que le rapprochement avec les éléments du bilan divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 13
Ratio d'endettement net consolidé
(en millions de dollars canadiens)

	31 mars		31 déc.	
	2023		2022	
Dettes à long terme totale¹	6 033,8	\$	6 517,7	\$
Plus (moins)				
Obligations locatives	141,3		149,2	
Portion à court terme des obligations locatives	41,3		37,0	
Emprunts bancaires	34,3		10,1	
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(198,2)		(520,3)	
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	7,0		-	
Espèces et quasi-espèces	(5,9)		(6,6)	
Dettes nettes consolidées exclusion faite des débentures convertibles	6 053,6		6 187,1	
Divisée par :				
BAILA ajusté sur 12 mois	1 935,2	\$	1 934,5	\$
Ratio d'endettement net consolidé	3,13x		3,20x	

¹ Exclut les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

Indicateurs clés de rendement

Unité génératrice de revenus

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'accès Internet et de télédistribution, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et filaire. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS, et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises ou publiées par des autorités publiques.

Revenu mensuel moyen par unité

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit le RMPU. Cet indicateur sert à mesurer les revenus mensuels moyens par UGR. Le RMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS, et la définition et la méthode de calcul utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

Le RMPU mobile se calcule en divisant les revenus de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

Le RMPU total se calcule en divisant les revenus combinés de téléphonie mobile et filaire, d'accès Internet, de télédistribution et des services de VSDA par le nombre total moyen d'UGR aux services de téléphonie mobile et filaire, d'accès Internet et de télédistribution, durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2023, aucune modification touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui aurait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante n'a été effectuée.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société à <www.quebecor.com> ou sur le site Internet de SEDAR à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujétis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultantes réelles et celles mentionnées dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la capacité de Québecor à pénétrer de nouveaux marchés hautement concurrentiels et l'exactitude des estimations de la taille des marchés potentiels ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- de nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution, d'accès Internet, de téléphonie mobile et filaire, et de VSDA, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les interruptions dues à des bris d'équipements, des pannes de réseau, la menace de catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies ou autres crises de santé publique et l'instabilité politique dans certains pays ;
- l'impact des mesures d'urgence mises en œuvre ou qui pourraient être mises en œuvre par divers paliers gouvernementaux ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ;
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur une portion des exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor ;

- les risques liés à l'acquisition de Freedom, y compris la capacité de Québecor Média à intégrer avec succès les activités de Freedom à la suite de l'acquisition et à réaliser les synergies, et les passifs ou les coûts potentiels non connus associés à l'acquisition de Freedom ; et
- les avantages et les effets prévus de l'acquisition de Freedom pourraient ne pas se concrétiser dans les délais prévus ou ne pas se concrétiser du tout. Entre autres, le dénouement de litiges ou d'autres procédures réglementaires associés à l'acquisition de Freedom pourraient entraîner des changements dans les paramètres de la transaction.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous référer aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 10 mai 2023 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 10 mai 2023

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2023	2022			2021			
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
Revenus	1 115,6 \$	1 185,0 \$	1 143,7 \$	1 115,2 \$	1 088,0 \$	1 183,9 \$	1 148,2 \$	1 131,2 \$
BAlIA ajusté	442,8	483,0	518,0	491,4	442,1	498,8	520,3	501,4
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	346,0	359,4	403,1	361,0	316,1	370,6	365,8	338,1
Contribution au bénéfice net								
attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	136,0	159,4	175,0	161,7	128,7	157,6	176,1	158,3
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(11,4)	(16,3)	7,0	(1,8)	(6,6)	7,6	6,1	7,3
Éléments inhabituels	(3,7)	(0,6)	(3,6)	(2,5)	(0,7)	(4,7)	(9,1)	(42,1)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	120,9	142,5	178,4	157,4	121,4	160,5	173,1	123,5

Données de base par action

Contribution au bénéfice net								
attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,59 \$	0,69 \$	0,75 \$	0,68 \$	0,54 \$	0,66 \$	0,73 \$	0,65 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,05)	(0,07)	0,03	(0,01)	(0,03)	0,03	0,02	0,03
Éléments inhabituels	(0,02)	-	(0,02)	(0,01)	-	(0,02)	(0,04)	(0,18)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,52	0,62	0,76	0,66	0,51	0,67	0,71	0,50

Nombre moyen pondéré								
d'actions en circulation (en millions)	230,9	231,4	233,5	236,7	239,2	239,8	242,7	245,0

Données diluées par action

Contribution au bénéfice net								
attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,58 \$	0,68 \$	0,74 \$	0,67 \$	0,53 \$	0,65 \$	0,72 \$	0,64 \$
Impact de la dilution	0,01	0,01	-	0,01	0,01	-	-	-
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,05)	(0,07)	-	(0,01)	(0,03)	-	-	-
Éléments inhabituels	(0,02)	-	(0,02)	(0,01)	-	(0,02)	(0,04)	(0,17)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,52	0,62	0,72	0,66	0,51	0,63	0,68	0,47

Nombre moyen pondéré								
d'actions diluées en circulation (en millions)	231,2	231,5	238,9	236,8	239,2	244,6	247,5	249,9